

Image not found or type unknown



# Successions internationales

Par **Ysth**, le **23/01/2016** à **21:42**

Bonjour, je suis canadien vivant en France depuis 28 ans héritier d'une succession canadienne. Aurais-je des droits à payer en France lors du rapatriement de la somme ? Merci pour vos réponses.